

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que les taux bancaires et les taux préférentiels au Canada et aux États-Unis doivent se suivre de très près. Dans le cas des taux hypothécaires et des autres taux, comme le député le sait, l'écart a été plus important dans le passé. De fait, les taux d'intérêt pour les prêts aux consommateurs ont été plus faibles au Canada qu'aux États-Unis pendant des mois l'année dernière.

Nous ne pouvons pas être certains qu'une hausse des taux hypothécaires aux États-Unis entraînera nécessairement une hausse des taux hypothécaires au Canada. Il faudra voir comment la situation évoluera. En outre, le député me pose une question en s'appuyant sur une hypothèse formulée par un organisme bien précis aux États-Unis au sujet des taux hypothécaires. J'invite le député à être patient. Il sera peut-être déçu et les choses iront peut-être mieux qu'il ne le prévoit.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'appuie, dans une certaine mesure, sur une hypothèse, mais elle porte sur une situation à laquelle tout Canadien qui négocie une nouvelle hypothèque ou en renégocie une ancienne doit faire face. C'est une question qui intéresse la plupart des citoyens canadiens à l'heure actuelle. Je voudrais répéter ma question puisque c'est le ministre qui a la responsabilité de la politique gouvernementale et que c'est lui qui doit dire aux citoyens ce à quoi ils peuvent s'attendre.

Si le ministre négociait ou renégociait une hypothèque aujourd'hui, signerait-il une hypothèque à un taux d'intérêt flottant, une hypothèque à très court terme ou une hypothèque à très long terme? Peut-il donner une idée aux Canadiens de ce qu'il ferait?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, une règle bien connue de la Chambre stipule que les questions fondées sur des hypothèses ne sont pas recevables. De toute évidence, les réponses à de telles questions ne sont pas recevables non plus.

L'EFFET DES TAUX HYPOTHÉCAIRES SUR L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, l'Association canadienne de la construction a dit aujourd'hui que l'industrie du bâtiment connaîtrait une année épouvantable si les taux d'intérêt étaient instables. Cela veut dire que l'année sera désastreuse pour les Canadiens qui doivent négocier une hypothèque, pour l'industrie du bâtiment et pour l'industrie de la fabrication qui doit approvisionner ce secteur important, et ce malgré la reprise économique. Le ministre est-il prêt à permettre que les taux d'intérêt restent aux niveaux actuels ou qu'ils augmentent s'il sait que ce sont l'industrie canadienne du bâtiment, les industries de fabrication connexes et les propriétaires de maisons du Canada qui en souffriront?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question. J'ai eu des rencontres avec l'Association des industries canadiennes il y a quelques semaines, de même qu'avec celle de l'industrie de l'habitation, et l'honorable député devrait savoir que les chiffres les plus récents concernant l'industrie de la construction domiciliaire, au Canada en particulier, sont très encourageants pour les trois premiers mois de cette année. Il semblerait que nous allons connaître un taux de construction plus élevé en 1984 que celui que nous avons connu en 1983.

J'attire l'attention de mon collègue sur le fait que l'industrie de la construction a fait référence à des taux d'intérêt instables. Il n'y a pas de raison de croire que les mouvements que nous avons connus durant les dernières semaines mèneront à d'autres mouvements substantiels dans les taux d'intérêt durant les semaines et les mois qui viennent.

Comme je l'ai indiqué, je suis certain que mon collègue ne déclarerait pas victoire et que nous avons réglé tous nos problèmes si les taux d'intérêt avaient diminué de 0.5 p. 100. Le fait qu'ils aient augmenté de 0.5 p. 100 ne devrait pas l'amener non plus à déclarer faillite, à se mettre un sac de cendres sur la tête et à penser que notre économie va s'arrêter de croître... Au contraire! Je l'invite à regarder par exemple les chiffres du produit national brut, en janvier 1983, chiffres qui ont indiqué une croissance de 1.3 p. 100 pour le mois de janvier, en terme réel, ce qui est une croissance exceptionnellement élevée.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

L'ATTITUDE DU MINISTÈRE ENVERS LES CONTRIBUABLES—LES DOSSIERS TRANSMIS AU MINISTRE

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a trois mois, j'ai commencé à transmettre au ministre des dossiers bien documentés sur certains contribuables établissant que son ministère s'était livré à du harcèlement et à de la discrimination, allant même jusqu'au chantage. A un moment donné, je communiquais tous les jours avec le cabinet du ministre pour compiler ces dossiers. Trois mois se sont écoulés et j'attends toujours une réponse. En fait, le ministre n'a même pas daigné répondre à mes demandes ou à mes lettres concernant ces dossiers.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas encore fait connaître sa réponse au sujet de ces dossiers très importants? Peut-il justifier que des douzaines et des douzaines—près d'une centaine, en fait—de citoyens innocents aient été mis à la torture et plongés dans les difficultés financières? Enfin, comment explique-t-il que, à cause de son inefficacité, ses services acculent à la faillite certaines petites entreprises?